

# Directeur·rice du développement durable

## → DÉFINITION

Définir et piloter la mise en œuvre de la politique de développement durable dans le cadre de la stratégie de l'établissement

## → AUTRES APPELLATIONS

Directeur·rice de  
la transition écologique

Directeur·rice de la  
transformation écologique

Directeur·rice en charge  
de l'environnement

## → ACTIVITÉS

- Définition et mise en œuvre de la stratégie et de la politique de développement durable
- Diffusion de la politique de développement durable aux différents niveaux de la stratégie de l'établissement
- Coordination des équipes, des services et des actions en matière de développement durable
- Accompagnement des directions dans l'application des politiques publiques et de la réglementation en matière de développement durable
- Sensibilisation et formation des acteurs internes aux questions de développement durable
- Conception des changements organisationnels par l'élaboration d'un état des lieux et d'objectifs
- Ingénierie, pilotage et réalisation d'études et de travaux de synthèse
- Anticipation des conséquences liées aux changements climatiques, notamment en matière de gestion des risques et de gestion de crise
- Élaboration, mise en place et exploitation d'outils de pilotage et d'indicateurs spécifiques au domaine d'activité
- Communication interne et externe autour des actions liées au développement durable
- Établissement de coopérations avec des établissements publics de santé ou médico-sociaux, ainsi qu'avec des partenaires extérieurs, publics, privés ou associatifs
- Veille informationnelle dans son domaine de compétence
- Veille sur les innovations dans son domaine d'activité et analyse comparative des pratiques
- Participation aux gardes de direction



## → SAVOIR-FAIRE

- Élaborer une stratégie de recherche et de veille d'informations et de bonnes pratiques
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Organiser/animer des événements spécifiques à son domaine de compétence
- Conduire et animer des réunions
- Traduire les orientations en plans d'actions et en assurer le suivi régulier
- Argumenter, négocier et convaincre dans une relation de confiance
- Animer et développer un réseau professionnel
- Évaluer, motiver et favoriser le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs

## → SAVOIR-ÊTRE

- Respect de la charte de l'éthique et de la responsabilité des directeurs de la FPH
- Sens de l'analyse et esprit de synthèse
- Aisance relationnelle, sens des relations humaines, sociales et de la diplomatie
- Être persévérant
- Capacité à travailler en équipe
- Faire preuve de *leadership* (arbitrer, décider, communiquer, fédérer, animer)
- Sens de la pédagogie
- Capacité à innover ou à accompagner l'innovation et le changement

## → CONNAISSANCES REQUISES

- Conduite de projet (CA)
- Droit de l'environnement (CO)
- Sciences de l'environnement (CO)
- Communication/relations interpersonnelles (CA)
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement (CA)
- Stratégie et organisation/ conduite du changement (CA)
- Principes de la RSE (responsabilité sociétale des établissements) (CA)
- Management (CA)
- Gestion des situations sanitaires exceptionnelles/ gestion de crise (CO)

**CONNAISSANCES APPROFONDIES (CA) :** connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de deux à quatre ou cinq ans.

**CONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES (CO) :** connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un ou deux ans.

**CONNAISSANCES GÉNÉRALES (CG) :** connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base et des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

## → INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Relations professionnelles les plus fréquentes

Chef d'établissement, équipe de direction, chefs de service et cadres de santé, responsable travaux, services techniques, responsable achats, logistique, responsable communication, établissements du territoire, équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière, fournisseurs et prestataires de l'établissement, préfecture et directions déconcentrées de l'État, Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux, collectivités territoriales

### Nature et niveau de formation pour exercer le métier

- Niveau 6 ou supérieur
- École des hautes études en santé publique

### Correspondances statutaires éventuelles

Catégorie A - encadrement supérieur

### Passerelles

- Autres directions fonctionnelles
- Chefferie d'établissement